

Visualisation

Question écrite (11/01/2023)**Label « French Tech » à l'international**

M. Jean-Pierre Bansard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur le label « French Tech » à l'international. En 2014, les autorités françaises ont créé un label intitulé «French Tech» afin de soutenir le développement des start-ups françaises, tant au niveau local qu'international. D'abord réservé aux métropoles reconnues pour leur écosystème de start-ups à fort potentiel de croissance, ce label a été étendu à des territoires entiers puis à l'international sous le nom de « French Tech Hubs ». Les 63 communautés à l'international, réparties entre 49 pays regroupent des entrepreneurs français ou francophiles mais aussi toutes parties prenantes de l'écosystème d'innovation de leur zone géographique. Elles ont pour vocation de favoriser les échanges et rencontres au sein du tissu local, de soutenir le développement des start-ups françaises et de promouvoir auprès des talents et investisseurs internationaux une image positive, innovante et attractive de la France. Les communautés mènent ces actions en lien avec l'ensemble des acteurs du réseau français : postes diplomatiques et consulaires, services économiques, Business France, chambres de commerce internationales. Des campagnes de labellisation sont organisées de façon fréquente. Les dossiers de candidature sont instruits au regard de plusieurs critères : dynamisme de l'écosystème, composition de l'équipe de gouvernance, solidité de l'organisation, programmation indicative, respect des principes de fonctionnement, etc... Il souhaiterait qu'il lui dresse un bilan des communautés French Tech à l'international : nombre d'entreprises, actions réalisées et articulation avec les dispositifs français locaux. Il lui demande si leur impact auprès des entrepreneurs français à l'étranger a été évalué. Enfin, il souhaiterait un état des lieux des campagnes de labellisation, notamment le nombre de dossiers déposés et le taux d'acceptation des candidatures.